

2026  
Commune d'Epône  
Conseil Municipal du 21/04/2026 – Délibération 6 n° 26-032  
7.5 Finances locales -Subventions

République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
Commune d'Epône

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

### SEANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Emmanuel BOLLE, Maire d'Epône.

#### Présents :

M. Emmanuel BOLLE, Mme Isabelle ROMAIN, M. Stéphane TRUFFAUT, Mme Catherine MENETTRIER, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Elsa SERRANO, M. Didier SOUQUET, Mme Nelly ERMACORA, M. Kamel RAFAÏ, Mme Emilie OUAZI, M. Laurent ANDRIEU, Mme Nathalie POTTIER, M. Anthony HOLLAND, M. Yanis AKRICH, Mme Sandra NIYONGERE, M. Théodore WAGNER, Mme Amira GOULAHIANE, M. Philippe JACQ, Mme Hélène LACAILLE, M. Gilles VASSE, Mme Agnès MERRIEN, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, Mme Danièle MOTTIN, M. Rodolphe DRUART, M. Jean-Marc JUSTINE.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Eliane E SA procuration à M. Navid HUSSAIN-ZAIDI ;  
M. Olivier ECHARD procuration à M. Jean-Marc JUSTINE ;  
Mme Béatrice DI PERNO procuration à M. Ivica JOVIC.

Monsieur Didier SOUQUET est élu secrétaire de séance.

#### DATE DE LA CONVOCATION :

15/04/2026

#### DATE D'AFFICHAGE :

15/04/2026

#### NOMBRE DE CONSEILLERS :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents    | 26 |
| Votants     | 29 |

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2026 AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX –  
CENTRE COMMUNAL D' ACTION SOCIALE (CCAS) ET CAISSE DES ECOLES (CDE)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2311-7 ;

Vu les demandes de subventions présentées par la Caisse des écoles (CDE) et par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2026.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales, Intercommunalité, consultée le 14 avril 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Stéphane TRUFFAUT, Adjoint au Maire, délégué aux Finances, Ressources Humaines, Affaires générales et Intercommunalité ;

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité (29 Voix Pour).

**Article 1<sup>er</sup> :** DECIDE de verser une subvention de fonctionnement aux établissements publics locaux, au titre de l'exercice 2026, comme suit :

2026  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 21/04/2026 – Délibération 6 n° 26-032  
7.5 Finances locales -Subventions

- CAISSE DES ECOLES D'EPONE : 105 000 €
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'EPONE : 380 000 €

**Article 2** : PRECISE que la délibération sera adressée à :

- La Préfecture de Versailles ;
- Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

EPONE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis au Préfet des Yvelines  
Le **29 AVR. 2026**  
Et publié/affiché le **29 AVR. 2026**



**Emmanuel BOLLE**

Maire d'Épône

M. Didier SOUQUET  
Secrétaire de séance

